

FORMULAIRE DE DEMANDE D'ACCES AUX DOCUMENTS MEDICAUX

A retourner, accompagné des justificatifs à l'adresse suivante :

Hôpital Privé Nancy Lorraine - La Direction - A l'attention de Mme CHAMPION

2 rue Marie Marvingt 54100 NANCY

Tél.: 03 83 93 50 73 - sophie.champion@elsan.care

IDENTITÉ DU DEMANDEUR				
Qualité du demandeur : Patient Tuteur Ayant-droit Représentant légal Civilité : Mme M.				
Nom de naissance :				
Prénom : Date de naissance :				
Adresse:				
Code postal :				
Tél.: Domicile:				
Courriel:				
IDENTITÉ DU PATIENT CONCERNÉ PAR LA DEMANDE (si différent du demandeur)				
Civilité : 🗆 Mme 🗆 M.				
Nom de naissance :				
Prénom :				
JUSTIFICATIFS À JOINDRE À LA DEMANDE				
Patient : copie recto-verso de la pièce d'identité (CNI ou passeport) Ayant-droits : copie recto-verso de la pièce d'identité du demandeur (CNI ou passeport), copie de l'acte de décès et suivant sa qualité : Certificat d'hérédité / acte notarié Copie du livret de famille Copie de l'acte de naissance du demandeur portant mention du PACS				

La communication des éléments du dossier ne peut s'effectuer si le patient de son vivant, s'y est opposé. Les établissements de santé ne sont autorisés à communiquer aux ayants droit d'une personne décédée que les seules informations nécessaires à la réalisation de l'objectif qu'ils poursuivent ¹ .				
A cette fin, il est nécessaire d'indiquer le motif de la demande, parmi les trois suivants <i>(à cocher)</i> :				
□ Connaître les raisons du décès	□ Défendre la mémoir	e du défunt	□ Faire valoir vos droits	
ÉLÉMENTS DU DOSSIER DEMANDÉS (à cocher)				
□ Lettre de sortie □ Compte rendu opératoire □ Compte rendu imagerie médicale □ Analyses de biologie □ Compte rendu d'anatomo-cyto-patholog Date(s) de séjour(s):				
MODALITÉS DE COMMUNICATION				
<u>Délai</u> ² : les dossiers de moins de 5 ans sont communiqués dans un délai de 8 jours, ceux de plus de 5 ans dans un délai de 2 mois au maximum, à compter de la réception de la demande complète.				
Tarif ³ : 20 € : règlement par chèque libellé à l'ordre de la SAS Médipôle de Nancy ou par virement bancaire : FR76 3000 4022 0900 0104 0959 182.				
Vous souhaitez <i>(à cocher)</i> : ☐ Un envoi postal en recommandé avec acc	cusé de réception.			
☐ Une remise en main propre <i>(un rendez-vous vous sera proposé par courriel ou par téléphone).</i>				
Je, soussigné(e), Mdes conditions relatives à la transmission du éventuels. Date:	dossier médical et m'er	ngage à acquitter l'ens Signature (manusci	semble des frais de copie et d'envoi	

¹ Articles L.1110-4 et L.1111-7 du code de la santé publique, décision CE n°270234.

²Les dossiers médicaux sont conservés dans l'établissement pour une période de 20 ans à compter de la date du dernier séjour du patient dans l'établissement, et pour une période de 10 ans à compter de la date du décès (article R.1112-7 du code de la santé publique).

³ Article 35 du décret 2005-1755 du 30 décembre 2005.